

*Loi sur les pêcheries*

**M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, je serai très franc. J'ai donné lecture d'une explication ce après-midi. Cette explication a depuis lors été envoyée au hansard aux fins de publication. Je ferai donc de mon mieux en l'absence de ce document. Peu de temps avant que ce bill ne soit renvoyé au comité, à la demande de mon ministre, j'ai communiqué avec le critique de l'opposition officielle pour ce qui est des Pêches et de l'Environnement ainsi qu'avec son homologue du NPD concernant la possibilité d'apporter au comité une autre modification à la loi laquelle créerait en fait une responsabilité civile dans le cas des pertes de revenu que subissent les pêcheurs à cause de la pollution. Ces messieurs l'ont étudiée et ont déclaré qu'elle leur convenait. Après quoi, la modification a été déposée et acceptée en comité. J'essaie d'expliquer pourquoi cette modification particulière a été présentée aussi tardivement aujourd'hui.

J'ai cherché à m'arranger avec les partis d'opposition parce qu'on estimait que la loi sur les pêcheries ne serait pas modifiée avant longtemps et qu'il importait d'y inclure un article, même à la onzième heure. Les fonctionnaires du ministère des Transports se sont inquiétés de ce que ce nouvel article créerait peut-être une certaine confusion dans l'esprit des gens, étant donné que les pêcheurs avaient déjà le pouvoir de réclamer des dommages-intérêts en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada.

Le ministère de l'Environnement et mon ministre n'y voyaient aucun inconvénient, puisqu'un fonds de plusieurs millions de dollars existe au cas où les pêcheurs réclameraient des dommages-intérêts pour cause de pollution par les navires, aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada. En fait, jusqu'ici, seulement deux réclamations ont été présentées, au montant total d'environ \$635. C'était bien la preuve que le ministère des Transports n'a pas à se faire de souci pour ce genre de réclamations.

Tout de même, certains croient que les compagnies de navigation pourraient avoir à supporter des frais d'assurance accrus du fait que la loi sur les pêcheries et la loi sur la marine marchande du Canada prévoient une telle responsabilité civile. C'est pour cette raison que nous avons demandé le consentement unanime de la Chambre pour déposer cet amendement aujourd'hui, afin de leur rendre service, car l'objet de cet article est d'accorder une certaine forme de compensation aux pêcheurs qui subissent des pertes de revenus attribuables à la pollution terrestre.

● (2030)

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Iona Campagnolo (au nom du ministre des Pêches et de l'Environnement)** propose:

Qu'on modifie le bill C-38, tendant à modifier la loi sur les pêcheries et le Code criminel en conséquence, au paragraphe 7(3) du bill, par l'adjonction, après la ligne 15, page 7, du paragraphe suivant:

«(10.5) Nonobstant le présent article, les paragraphes (10) et (10.1) ne s'appliquent pas à l'immersion ou au rejet d'une substance nocive qui constitue, au sens de la Partie XX de la loi sur la marine marchande du Canada, un déversement de polluant qui est accusé par un navire ou lui est autrement attribuable.»

(La motion est adoptée.)

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Chambre passe maintenant au vote différé sur la motion n° 2.

[M. Jarvis.]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Qu'on appelle les députés.

(La motion n° 2 de M. Leggatt, mise aux voix, est rejetée.)

● (2040)

*(Vote n° 67)*

## POUR

## Messieurs

Alexander	Graffey	McGrath
Alkenbrack	Hamilton	McKinnon
Andre	(Qu'Appelle-Moose	Mitges
(Calgary-Centre)	Mountain)	Muir
Baker	Jarvis	Munro
(Grenville-Carleton)	Johnston	(Esquimalt-Saanich)
Baldwin	Jones	Neil
Balfour	Kempling	Oberle
Beatty	Knowles	Orlikow
Blackburn	(Winnipeg-	Paproski
Brisco	Nord-Centre)	Patterson
Clark	Knowles	Peters
(Rocky Mountain)	(Norfolk-Haldimand)	Ritchie
Clarke	Korchinski	Roche
(Vancouver Quadra)	Lambert	Rodriguez
Coates	(Edmonton-Ouest)	Rynard
Crouse	Lawrence	Schellenberger
Darling	Leggatt	Scott
Dick	MacDonald	Stanfield
Douglas	(Egmont)	Stevens
(Nanaimo-Cowichan-	MacDonald (M <sup>lle</sup> )	Stewart
Les Iles)	(Kingston	(Marquette)
Ellis	et les Iles)	Towers
Epp	Marshall	Whittaker
Fairweather	Mazankowski	Wise
Forrestall	McCain	Williams—(63).
Friessen	McCleave	

## CONTRE

## Messieurs

Allmand	Duquet	Macdonald
Anderson	Ethier	(Rosedale)
Andras	Faulkner	MacEachen
(Port Arthur)	Fleming	MacFarlane
Andres	Flynn	MacGuigan
(Lincoln)	Foster	Marceau
Appolloni (M <sup>me</sup> )	Francis	Marchand
Béchar	Gendron	Martin
Bégin (M <sup>lle</sup> )	Gillespie	McRae
Blais	Goodale	Milne
Blaker	Goyer	Munro
Blouin	Gray	(Hamilton-Est)
Boulanger	Guay	Nicholson (M <sup>lle</sup> )
Breau	(Saint-Boniface)	O'Connell
Buchanan	Guay	Olivier
Bussièrès	(Lévis)	Ouellet
Caccia	Guilbault	Parent
Cafik	Haidasz	Pearsall
Campagnolo (M <sup>me</sup> )	Harquail	Pinard
Campbell	Herbert	Portelance
(LaSalle-Émard-Côte	Holt (M <sup>me</sup> )	Poulin
Saint-Paul)	Hopkins	Prud'homme
Caron	Hornier	Rai <sup>on</sup>
Clermont	Isabelle	Raines
Collenette	Kaplan	Reid
Comtois	Lachance	Roberts
Condon	Lajoie	Robinson
Corbin	Landers	Rompkey
Cullen	Lang	Rooney
Cyr	Langlois	Roy
Danson	Laniel	(Timmins)
Daudlin	Lapointe	Sauvé (M <sup>me</sup> )
Dawson	Leblanc	Sharp
De Bané	(Laurier)	Smith
Demers	Lee	(Saint-Jean)
Dionne	Lefebvre	Stanbury
(Northumberland-	Lessard	Stewart
Miramichi)	Loiselle	(Cochrane)
Douglas	(Chambly)	Stollery
(Bruce-Grey)	Loiselle	Tessier
Drury	(Saint-Henri)	Turner
Duclos	Lumley	Watson
Dupont	MacDonald	Wood
Dupras	(Cardigan)	Yanakis
		Young—(115).